

COLLECTE DES DÉCHETS 2024

Un problème de collecte ?
Besoin de renseignements ?
Service Environnement CC2V
tél. : 03 44 96 31 00

IMPORTANT :

- Sortez les bacs la veille au soir des jours de collecte.
- Le bac bleu n'est accepté que pour la collecte des déchets végétaux.
- Les collectes sont maintenues les jours fériés.

Règlement de collecte et guide du tri sur cc2v.fr

VOUS HABITEZ :

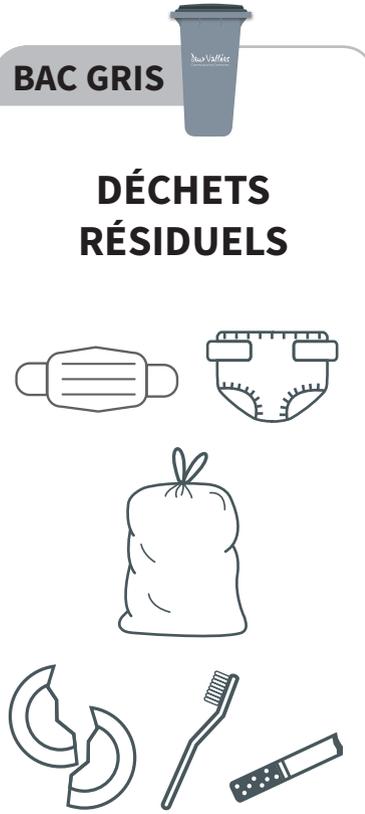
BAILLY
LONGUEIL-ANNEL
THOUROTTE

CHEVINCOURT / LE PLESSIS-BRION
MACHEMONT / MAREST-SUR-MATZ
MÉLICOQ / MONTMACQ
SAINT-LÉGER-AUX-BOIS / TRACY-LE-VAL
VANDÉLICOURT

CAMBRONNE-LÈS-RIBÉCOURT
CHIRY-OURSCAMP
PIMPREZ
RIBÉCOURT-DRESLINCOURT

BAC GRIS

DÉCHETS RÉSIDUELS



MARDI

BAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES (vides) ET PAPIERS



MARDI

BAC VERT

EMBALLAGES (vides) EN VERRE



NI VAISSELLE NI VITRE

40 bornes à verre sont à disposition sur le territoire. cc2v.fr

PREMIER MERCREDI DU MOIS

BAC MARRON

DÉCHETS VÉGÉTAUX



- Ne pas tasser
- Limiter à 1m³ de dépôt
- Déposer des fagots d'une longueur inférieure à un mètre
- Les souches et troncs sont à déposer en déchetterie

Pensez au compostage

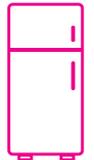
LUNDI 8 JANVIER 2024

TOUS LES LUNDIS DU 11 MARS AU 25 NOVEMBRE

ENCOMBRANTS

RENDEZ-VOUS AU 06 03 17 02 38

CONDITIONS AU DOS



TEXTILES



Tous les vêtements, les linges et les chaussures se recyclent.

Plus de 30 bornes sur la CC2V !

JEUDI

JEUDI

DEUXIÈME MERCREDI DU MOIS

LUNDI 8 JANVIER 2024

TOUS LES LUNDIS DU 11 MARS AU 25 NOVEMBRE

VENDREDI

VENDREDI

TROISIÈME MERCREDI DU MOIS

MERCREDI 10 JANVIER 2024

TOUS LES MERCREDIS DU 13 MARS AU 27 NOVEMBRE

MÉDICAMENTS



Les **MÉDICAMENTS** périmés ou non consommés sont à **RAPPORTER EN PHARMACIE.**

Reprise « 1 pour 1 »

Si vous achetez un électroménager neuf, votre magasin a l'obligation de reprendre votre ancien appareil au moment de l'achat en point de vente ou au moment de la livraison. C'est la reprise « **1 pour 1** ».

Réemploi

Donnez une seconde vie à vos objets, pensez à les déposer en recyclerie et ressourcerie !

Collecte des encombrants sur rendez-vous



06 03 17 02 38

SERVICE GRATUIT

Comment ça marche ?

- Prendre rendez-vous par téléphone
- Déposer sur le trottoir uniquement les objets validés avec notre partenaire **la veille au soir***

Acceptés :

- **Gros meubles** (fauteuil, canapé, table, armoire, matelas, lit,...)
- **Gros électroménagers** (machine à laver, frigo, lave-vaisselle,...)
- **Gros objets de la maison**

Refusés : Ces déchets sont à déposer par vos propres moyens en déchetterie ou dans une filière adaptée.

- **Déchets de travaux** (porte, matériaux de construction, gravats,...)
- **Déchets coupants** (vitrine, miroir,...)
- **Déchets dangereux**
- **Tout objet transportable dans une voiture**

***100 kg maximum par objet, limite de 2m³ par rendez-vous, objets vidés de leur contenu**

Ce service est exclusivement réservé aux particuliers du territoire.

DÉCHETTERIES

Carte d'accès obligatoire



Horaires :

Du lundi au samedi, sauf jours fériés :
De 9h à 11h45 et de 14h30 à 17h45
Dimanche : de 9h à 11h45

THOUROTTE :

Rue des Amours (le long de la voie ferrée)
Tél : 03 44 76 62 75

RIBÉCOURT-DRESLINCOURT :

ZAC de la Gréie (derrière le magasin Leclerc)
Tél : 03 44 83 22 54



- En cas d'apport important (supérieur à 5m³), merci de contacter la déchetterie avant votre passage.
- Pour valoriser au mieux les déchets et éviter de longues attentes, merci de **trier vos déchets au préalable**.
- Les déchets doivent être jetés dans les bennes adéquates selon les **instructions de l'agent de déchetterie**.
- Il est impératif de **respecter les gardes corps** situés le long des quais et de ne pas les escalader afin d'effectuer votre déchargement en toute sécurité.

Le règlement intérieur des déchetteries ainsi qu'un guide pratique sont consultables sur cc2v.fr

BIODÉCHETS

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Les biodéchets sont les déchets végétaux et alimentaires. Les déchets végétaux sont collectés en porte à porte ou en déchetteries afin d'être valorisés sur une plateforme de compostage. Quant aux déchets alimentaires, ils sont collectés en porte à porte dans le bac gris (plus de 30% du bac) et sont traités dans une installation adaptée.

Réduire ses déchets végétaux



Les déchets végétaux sont avant tout des ressources, vous pouvez les réduire tout en améliorant la qualité de vos sols. Vous pouvez par exemple pratiquer le « *mulshing* », c'est à dire laisser vos tontes sur le sol. Vous pouvez également broyer vos branches pour en faire du paillis ou en incorporer dans votre compost. La CC2V propose des sessions de broyages durant l'année et une vente de composteur ponctuelle.

Réduire ses déchets alimentaires



Pour réduire ses déchets alimentaires, il faut avant tout éviter le gaspillage. Les produits sur lesquels figure la mention « *à consommer de préférence avant* » peuvent encore être consommés après la date affichée. Tout comme les déchets végétaux, la plupart peuvent être compostés. La CC2V propose une vente de composteur à prix réduit chaque année.

Et après ?

Afin de mieux valoriser les biodéchets et pour répondre à l'obligation réglementaire, la CC2V mène une étude pour apporter prochainement à ses habitants une solution de tri adaptée au territoire. Suivez notre actualité dans le magazine nos Deux Vallées et sur nos réseaux sociaux.